

BARÈME DES HONORAIRES

Appliqué à partir du 1^{er} avril 2022

Le réseau immobilier LIKE IMMOBILIER exerce son activité dans de nombreux départements français et sur tout type de biens. Les actions mises en œuvre, le temps consacré et les coûts engagés par le réseau peuvent varier de manière importante en fonction du secteur et de la typologie du bien à vendre ou recherché. Qu'il travaille en tant qu'Agent Indépendant ou Agent Salarié, sous licence de marque (délégation de mandat) ou non, chacun de nos Agents est un spécialiste de son secteur : **si vous envisagez de nous confier un mandat, nous vous invitons à consulter votre Agent local afin de connaître les honoraires effectivement appliqués par Like immobilier sur son secteur.** Les honoraires maximums pratiqués par nos Agences sont par ailleurs affichés en vitrine de chacune d'elles, et ne peuvent être plus élevés que les honoraires maximums indiqués dans ce présent barème. Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence indépendante, réseau immobilier, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat ou celui du promoteur (immobilier neuf).

TRANSACTIONS

IMMOBILIER ANCIEN avec un minimum de 6000€ ttc

(Appartement, maison, immeuble, parking, tout type de bien)

PRIX DE VENTE	Honoraires TTC MAXIMUMS*
Jusqu'à 99.999€	MAXIMUM 10.000€*
Au-delà de 100.000€	MAXIMUM 10%*

TERRAIN avec un minimum de 6000€ ttc

PRIX DE VENTE	Honoraires TTC MAXIMUMS*
Jusqu'à 99.999€	MAXIMUM 15.000€*
Au-delà de 100.000€	MAXIMUM 15%*

***Contactez votre Agent local pour connaître les honoraires effectivement appliqués par Like immobilier sur son secteur.**

Dans le cadre d'un mandat de vente, les honoraires sont à la charge du propriétaire vendeur sauf choix de l'option « honoraires charge acquéreur ». Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, ils sont toujours précisés en pourcentage du prix net vendeur dans le texte de l'annonce immobilière.

LOCAUX COMMERCIAUX - DROIT AU BAIL

CESSION DE COMMERCE / ENTREPRISE / PARTS DE SOCIÉTÉ

PRIX DE VENTE HT	Honoraires HT MAXIMUMS*
Jusqu'à 99.999€	MAXIMUM 12.000€*
Au-delà de 100.000€	MAXIMUM 12%*

Dans le cadre d'un mandat de vente « partenaire », les honoraires sont toujours à la charge du vendeur et seront divisés par deux si c'est le mandant qui a présenté le client acquéreur à son Agent Like immobilier. Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont toujours à la charge de l'acquéreur. Il est possible de cumuler des honoraires à la charge du vendeur (mandat de vente, délégation de mandat de vente, mandat de commercialisation d'immobilier neuf...) et des honoraires à la charge de l'acquéreur (mandat de recherche) dans le cadre d'une seule et même vente. Dans le cadre de la vente d'un bien en viager ou de la vente de parts sociales de sociétés propriétaire de bien(s) immobilier(s), le barème s'applique sur la valeur vénale du bien immobilier.